

# Déclaration de conformité - RGAA 3.0

## Introduction

Cette page n'est pas une page d'aide, mais une déclaration de conformité au RGAA 3.0 qui vise à définir le niveau général d'accessibilité constaté sur le site, conformément à la réglementation. La publication de cette page de déclaration est obligatoire pour être conforme au RGAA 3.0. Pour une aide relative à la navigation et aux aménagements particuliers du site, visitez la [page d'accessibilité](#). La déclaration de conformité de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault a été établie le 12 octobre 2017. La version du RGAA utilisée pour réaliser les tests est la version 3 2017.

## Identité du déclarant

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ  
34150 GIGNAC

## Technologies utilisées pour la réalisation du site

- ▶ HTML 5
- ▶ CSS
- ▶ Javascript
- ▶ PDF
- ▶ CMS Typo3

## Agents utilisateurs et technologies d'assistance utilisés pour vérifier l'accessibilité des contenus

## Base de référence

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RGAA, avec les versions suivantes :

*Base de référence utilisée pour vérifier la compatibilité avec l'accessibilité* ▾

AGENT UTILISATEUR	TECHNOLOGIE D'ASSISTANCE
Firefox 54	NVDA 2017.2
Internet Explorer 11	JAWS 18
Safari OSX	VoiceOver

## Autres outils :

- ▶ Color contrast analyser
- ▶ Extension Web developer pour Firefox
- ▶ Extension Heading map pour Firefox
- ▶ Valideur du W3C

## Pages du site ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- ▶ [Accueil](#)
- ▶ [Recherche](#)
- ▶ [Contact](#)
- ▶ [Accessibilité](#)
- ▶ [Mentions légales](#)
- ▶ [Plan du site](#)
- ▶ [Page de contenu](#)

## Résultats des tests

### Contenus non accessibles

Un audit du site, réalisé par un prestataire externe, révèle un bon niveau (89%) de conformité aux critères du RGAA de niveau simple A et double A (AA), à l'exception des points suivants :

- ▶ Le contraste de couleur sur le pied de page n'est pas suffisant ;
- ▶ Sur la page de contenu, la hiérarchie des titres n'est pas respectée ;
- ▶ Sur la page de contenu, des éléments devraient être structurés en liste non ordonnée ;
- ▶ Sur la page d'accueil, les documents en téléchargement devraient être accessibles ;

## Dérogation

- ▶ Dérogé : Sur la page d'accueil le contenu provenant des réseaux sociaux peut ne pas être accessible ;
- ▶ Dérogé : Sur la page d'accessibilité la cartographie n'est pas accessible, il faut donc ajouter une alternative ;

## Droit à compensation

Dans l'attente d'une mise en conformité totale, vous pouvez obtenir une version accessible des documents ou des informations qui y seraient contenues [en nous envoyant un courriel](#) en indiquant le nom du document concerné et/ou les informations que vous souhaiteriez obtenir. La Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault vous transmettra les informations demandées dans les plus brefs délais.

## Amélioration et contact

Vous pouvez nous aider à améliorer l'accessibilité du site en nous signalant les problèmes éventuels que vous rencontrez. Pour ce faire, [envoyez nous un courriel](#).

## Défenseur des droits

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité du site, que vous le signaliez à la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault et que vous ne parveniez pas à obtenir une réponse rapide, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances à :

Le défenseur des droits  
7 rue Saint-Florentin 75409 Paris cedex 08  
Téléphone : 09 69 39 00 00

[Contacter le défenseur des droits via le formulaire en ligne](#) .

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ  
34150 GIGNAC

HORAIRE D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 18H ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

 **04 67 57 04 50**

 **CONTACTEZ-NOUS**